



## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge

après dépôt de l'acte

Tribunal de Commerce du Hainaut - Division Charleroi -

ENTRÉ LE

0 9 OCT, 2017

Le Greffier Greffe



N° d'entreprise : 0505.998.718

Dénomination

(en entier): Syndicat de la résidence le 6 perriers

(en abrégé):

Forme juridique: ASBL

Siège: Rue de Forrière 194 6180 Courcelles

Objet de l'acte: Dissolution + clôture de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire se réunit ce 31 août à 18 heures dans le respect des modalités de convocation et de quorum. Tous les membres sont présent ou représenté.

Le président prend la parole et énonce à l'assemblée l'ordre du jour.

A l'unanimité, l'ensemble des membres votent en faveur de la liquidation de l'ASBL suite au changement de réglementation. Tous les membres étant présent ou représenté, le quorum est respecté et le président prend acte.

L'ASBL n'ayant engendré que des pertes, il n'y a aucun actif à distribuer à d'autres associations.

La secrétaire rempli le PV-AG et le fait signer aux membres.

L'ASBL ne nomme pas de liquidateur.

La séance se clôture à 18h22.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature